



HAL
open science

Espaces bretons entre territorialisation et déterritorialisation

Ronan Le Coadic

► **To cite this version:**

Ronan Le Coadic. Espaces bretons entre territorialisation et déterritorialisation. Ali Aït Abdelmalek. Le Territoire : entre l'Europe et l'État-nation, Presses universitaires de Rennes, pp.63-75, 2010. <hal-00862826>

HAL Id: hal-00862826

<https://hal.science/hal-00862826v1>

Submitted on 17 Sep 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Espaces bretons entre territorialisation et déterritorialisation

Le titre du colloque auquel nous avons le plaisir de participer aujourd'hui est « le territoire : instrument de l'Europe et de l'État-nation ». Est-ce à dire que le territoire se réduirait à un simple outil au service de tel ou tel pouvoir ? J'avoue que ce n'est pas tout à fait ainsi que j'ai compris l'intitulé de notre colloque. Il me semble, en effet, que si cet espace d'organisation de la vie sociale qu'est le territoire est, certes, susceptible d'être influencé, modifié, découpé ou régenté par les institutions, il n'en demeure pas moins une construction humaine complexe et instable, marquée non seulement par la vie politique et institutionnelle et par les tribulations de l'histoire mais aussi par la volonté des populations. Dans le contexte de « modernité tardive » qui est le nôtre, caractérisé par la subjectivité et l'autonomie des acteurs individuels – se pose la question de savoir ce que ces territoires signifient aujourd'hui, notamment en termes d'identités sociales. C'est le point que nous examinerons à propos de l'espace breton ou plutôt à propos de deux espaces bretons : l'espace politique et l'espace linguistique.

I. L'espace politique

A. *Déterritorialisation*

1. Le rôle de l'État

Le territoire est par définition un « lieu de mémoire » – pour reprendre le titre de l'ouvrage célèbre de Pierre Nora. De mémoire individuelle, bien sûr ; mais aussi, et surtout, de « mémoire collective », selon l'expression de Maurice Halbwachs.

La délimitation politique du territoire breton est ancienne. Les Bretons sont venus de l'île de Bretagne (la Grande-Bretagne actuelle) à la fin de

l'antiquité. Après des siècles de conflits avec l'Empire carolingien¹, leur souverain Érispoë et l'empereur Charles le Chauve sont parvenus à s'accorder, par le traité d'Angers en septembre 851, sur des limites qui, malgré quelques flottements au début de la période ducale², sont restées à peu près stables pendant plus de mille ans. C'est ainsi par exemple qu'en 1790, lors de la création des départements, le tracé oriental de la Loire-Inférieure³ a repris fidèlement la frontière historique de l'ancien duché⁴.

Mais pendant la Seconde Guerre mondiale, le maréchal Pétain a changé la donne. Il a détaché, par un décret du 30 juin 1941, la Loire-Inférieure de « la région de Rennes » et l'a rattachée à celle d'Angers. Par la suite, aucun gouvernement n'a jamais remis en cause la décision de Vichy et la Loire-Atlantique est désormais rattachée administrativement à la région Pays-de-Loire.

Quel est aujourd'hui, sur le plan sociologique, le résultat de cette partition décidée par l'État français il y a une soixantaine d'années ? Les habitants de Loire-Atlantique s'en souviennent-ils et comment la ressentent-ils ?

2. Les arguments des militants

Le détachement de la Loire-Atlantique de la Bretagne a toujours été contesté par ce qu'il est convenu d'appeler les « militants bretons »⁵, qui lui reprochent d'avoir été décidé par un gouvernement non démocratique et maintenu sans consultation des populations ; ils soulignent que la Loire-Atlantique est unie culturellement, historiquement et géographiquement à la Bretagne et insistent sur le dynamisme économique que permettrait la réunification.

¹ Cassard, Jean-Christophe, « les Bretons et l'Empire carolingien » in Jean-Jacques Monnier et Jean-Christophe Cassard (dir.), *Toute l'histoire de Bretagne, des origines à la fin du xx^e siècle*, Morlaix, Skol Vreizh, 1997, p. 109.

² Cf. Planiol, Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne, tome troisième : la Bretagne ducale*, association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, Mayenne, 1981, p. 5.

³ Ancien nom du département de Loire-Atlantique.

⁴ À huit communes près, qui furent rattachées contre leur gré au département de Vendée. Le souvenir du caractère breton de ces communes est toujours conservé par les militants culturels bretons. C'est ainsi, en effet, que l'agenda en langue bretonne de l'association *Skol an Emsav* (« École du mouvement breton ») les mentionne aujourd'hui encore dans la liste des communes de Bretagne...

⁵ Il est d'usage, en français, d'appeler « militants » les personnes qui luttent activement pour défendre une idée ou une cause, qu'ils soient membres d'une association, d'un syndicat ou d'un parti politique.

En revanche, ses adversaires considèrent que la réunification ouvrirait une querelle de capitales entre Rennes et Nantes, serait fatale à la région des Pays de Loire et que la Bretagne, même à cinq départements, ne serait pas de taille suffisante pour affronter la concurrence économique internationale, qu'il vaudrait mieux, par conséquent, constituer une zone plus vaste, le « Grand Ouest ».

Voilà pour les arguments des militants des deux bords. Voyons à présent quel est l'avis de la population.

3. L'avis de la population

Lors d'entretiens auxquels j'ai procédé en 2002 en Loire-Atlantique, j'ai posé aux enquêtés la question suivante : « La Loire-Atlantique a fait partie de la Bretagne jusqu'à la guerre et aujourd'hui on entend parfois certaines personnes dire qu'elles souhaiteraient que la Loire-Atlantique redevienne bretonne. Vous-même, personnellement, qu'en pensez-vous ? » Je me suis alors aperçu que cette question provoquait souvent une gêne, parfois physiquement perceptible (sourires embarrassés, crispation, etc.). Cela m'a fait penser que ce sujet était délicat. On pourrait même presque dire qu'il est tabou dans la mesure où il met en cause une réalité instituée, un ordre établi depuis des décennies.

Tout changement dérange, en effet, et, en Loire-Atlantique, l'idée d'une réunion du département à la Bretagne perturbe l'ordre intérieur de personnes qui ont bâti leur vie sur un contexte institutionnel établi depuis des décennies. À cet égard, les soixante dernières années semblent peser bien lourd au regard des mille ans qui les ont précédés : le souvenir du caractère breton du département tend, en effet, à s'estomper et ce sont les personnes les plus âgées qui se montrent les plus attachées au caractère breton du département. On le constate également à la lecture d'un sondage CSA de septembre 2000. Le souhait que la Loire-Atlantique soit réunie à la Bretagne est proportionnel à l'âge, allant de 59 % chez les jeunes de 18 à 24 ans à 72 % chez les personnes de 65 ans et plus. C'est vraisemblablement le signe que le souvenir du caractère breton de la Loire-Atlantique s'estompe au fil des générations, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il disparaît.

En effet, les sondages successifs qui demandent aux habitants de la Loire-Atlantique s'ils sont favorables au rattachement donnent, généralement, une large majorité de réponses favorables (de l'ordre des deux tiers, voire des trois-quarts des personnes interrogées), même si les réponses varient, naturellement, selon la façon dont la question est posée : plus l'éventail de choix proposé est large et plus les réponses se dispersent entre les possibilités offertes.

B. Reterritorialisation

1. La production de localité

Pour Maurice Halbwachs la « mémoire collective » ne se fabrique pas en fonction du passé des groupes sociaux mais, au contraire, à partir des enjeux contemporains. Les cadres sociaux de la mémoire – le langage, l'espace et le temps – sont « les instruments » dont le groupe se sert pour reconstruire « le passé en fonction de ses intérêts présents »⁶. Chaque individu recompose une image du passé qui s'accorde avec les nécessités de son présent, qui assure son harmonie existentielle et l'équilibre de sa personnalité.

C'est dire que la question de la réunification de la Bretagne ne se pose pas en terme de perpétuation du passé mais de construction identitaire subjective. Partout dans le monde, aujourd'hui, les hommes et les femmes veulent devenir les sujets de leur vie, acceptant de plus en plus difficilement les identités prescrites. En outre, la globalisation, tout en déterritorialisant le monde – puisque tous les grands enjeux contemporains, qu'ils soient économiques, écologiques, ou autres, se posent à l'échelle de la planète –, conduit à une production identitaire nouvelle : les groupes reconfigurent et réinventent leur projet. « Aujourd'hui », écrit Arjun Appadurai, « l'imagination possède dans la vie sociale une nouvelle force qui lui est spécifique »⁷. Cependant, toujours selon Appadurai, « la tâche de produire de la localité (en tant que structure de sentiment, propriété de la vie sociale et idéologie d'une communauté identifiée) est de plus en plus un combat »⁸ car elle s'oppose souvent aux projets de l'État-nation, dont « les modes de localisation les plus typiques (...) ont un aspect disciplinaire »⁹. En d'autres termes, si l'on en croit Michel Denis, « la valorisation des identités constitue un réflexe antitotalitaire »¹⁰.

2. Une question de démocratie

Alors, que peut faire l'État, face à la production par les citoyens d'une « structure de sentiment » qui ne correspond pas à ses prescriptions ? Et, de leur côté, que peuvent faire les citoyens pour concrétiser leurs aspirations ? On sait, par un sondage IFOP de 2001, que les habitants de

⁶ Halbwachs, Maurice, *La Mémoire collective*, Paris, PUF, 1984 (1^{er} éd. 1925).

⁷ Appadurai, Arjun, *Après le colonialisme, les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2001, p. 95.

⁸ Appadurai 2001, *op. cit.*, p. 260.

⁹ Appadurai 2001, *op. cit.*, p. 263.

¹⁰ Denis, Michel, « L'identité bretonne, identité modèle pour le 21^{er} siècle ? », *Bretagne 2100, Identité et avenir*, Rennes, PUR, 2001 p. 14 et 19-20.

Loire-Atlantique souhaitent à 83 % qu'un référendum soit organisé sur la question ; cependant, l'initiative des consultations électorales appartient exclusivement au pouvoir d'État. Ne sommes-nous pas là au cœur de la réflexion démocratique actuelle ? Selon David Held, l'interrogation démocratique « décisive » aujourd'hui est de savoir « comment accorder les exigences de la vie publique démocratique (débats ouverts, accès aux centres de pouvoir, participation politique générale, etc.) avec ces institutions d'État (des dirigeants aux branches de l'administration) dont la tâche est de soutenir l'autorité de la loi, d'assurer la médiation des conflits et de négocier les oppositions d'intérêts ? Comment concilier les exigences de "l'État souverain" et du "peuple souverain" ? »¹¹. Peut-être, si l'on trouvait de nouvelles réponses à cette question, parviendrait-on à résoudre la crise « ironique » des démocraties représentatives. Selon Susan Pharr et Robert Putnam, en effet : « Le principal enjeu aujourd'hui, à l'aube du XXI^e siècle, n'est pas de savoir si la démocratie va survivre ou si elle est vraiment en crise, mais comment les dirigeants et les institutions démocratiques pourront rejoindre les aspirations et les besoins de leurs citoyens¹². »

II. L'espace linguistique

A. La pratique de la langue bretonne

1. Territorialisation

La reproduction de la langue bretonne s'enracine dans un territoire précis. L'immense majorité des 257 000 locuteurs actifs du breton aujourd'hui vivent, en effet, à l'ouest de la Bretagne. En 1999, en même temps que le recensement de la population, l'INSEE a procédé, avec le concours de l'INED, à une vaste enquête intitulée « Étude de l'histoire familiale » auprès de 380 000 personnes, dont plus de 40 000 en Bretagne. Il en ressort que l'on rencontre 20 % de bretonnants (ou de « brittophones »)¹³ dans le Finistère, 15 % en Côtes-d'Armor, 11 % dans

¹¹ Held, David, *Models of Democracy*, Cambridge, Polity Press, Paperback, December, 1996, p. 317. Je traduis de l'anglais.

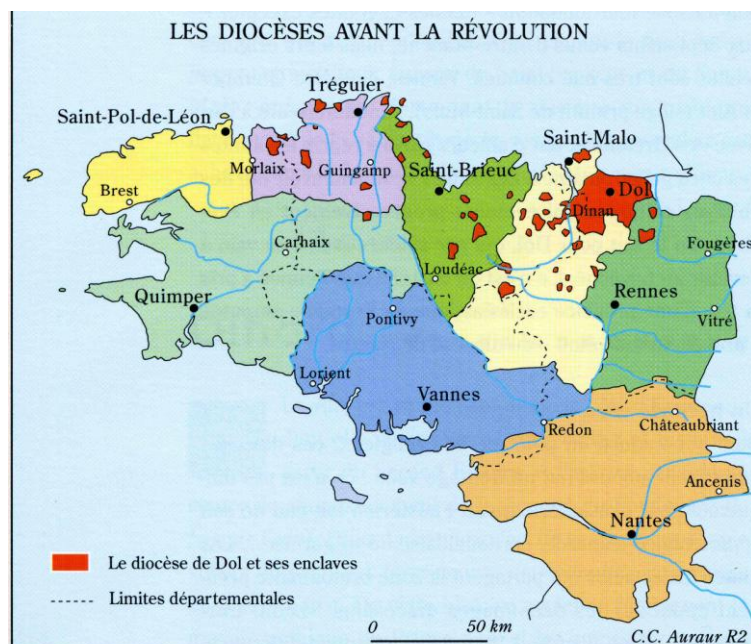
¹² Pharr, Susan J., and Putnam, Robert D. (eds), *Disaffected Democracies, What's Troubling the Trilateral Countries ?* Princeton, Princeton University Press, 2000, p. xviii. Je traduis de l'anglais.

¹³ Les locuteurs actifs du breton, c'est à dire « les personnes ayant répondu qu'il leur arrivait de parler cette langue avec des proches ». Le Boëté Isabelle, « Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission », *Octant* n° 92, janvier 2003, p. 18, n. 1.

le Morbihan, moins de 2 % en Ille-et-Vilaine, 0,7 % en Loire-Atlantique et... 0,4 % dans les Yvelines¹⁴.

Les sondages menés en 1991, 1997 et 2003 par l'institut TMO nous permettent, en outre, de connaître l'implantation territoriale des bretonnants à l'ouest de la frontière linguistique qui va de Plouha (près de Paimpol) à Vannes. C'est le Trégor, à l'ouest des Côtes-d'Armor, qui compte proportionnellement le plus de locuteurs du breton, suivi par la Cornouaille (sud-ouest des Côtes-d'Armor et Finistère sud) et le Léon (au nord du Finistère). Le Vannetais, auquel correspond, approximativement, le département du Morbihan, est la région la moins bretonnante.

Figure 1 : Les anciens diocèses



Source : Alain CROIX et Jean-Yves VEILLARD (ed.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Éditions Apogée, 2001, p. 324.

Enfin, 77 % des « brittophones » résident dans une commune de moins de 10 000 habitants.

2. Déterritorialisation

La production linguistique nouvelle s'effectue en grande partie « hors sol ». C'est-à-dire que la pratique volontariste du breton – trente mille personnes, environ, apprennent le breton aujourd'hui¹⁵ et plusieurs milliers ont fait le choix de parler breton dans leur vie quotidienne –

¹⁴ Le Boëtté Isabelle, « Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission », *Octant* n° 92, janvier 2003, p. 19.

¹⁵ En cumulant effectifs scolaires, cours du soir pour adultes et formation professionnelle. Sources : Rectorat d'académie de Rennes et Office de la langue bretonne.

s'inscrit dans un contexte de la modernité renouvelée : elle relève d'un libre choix, détaché de toutes les contraintes traditionnelles.

Les nouveaux bretonnants vivent, en effet, en réseaux déterritorialisés : ils peuvent aussi bien résider dans les métropoles régionales de Haute-Bretagne (ou n'importe où ailleurs dans le monde) que dans les campagnes basses-bretonnes. Selon l'INSEE, en effet, « l'écart entre l'Ille-et-Vilaine et les autres départements s'amenuise au fil des générations »¹⁶. Il faut dire que les bretonnants « historiques », vivant en Basse-Bretagne, sont très âgés (64 % d'entre eux avaient plus de 60 ans en 1997 selon TMO) alors que les nouveaux locuteurs sont jeunes. Ils sont, en outre, désocialisés : ils ne sont pas nécessairement liés aux milieux bretonnants traditionnels, membres de familles bretonnantes, ni même bretons. L'emploi du breton relève pour eux d'un choix de vie plus ou moins total : ils peuvent se contenter de parler breton avec quelques amis dans des bars alternatifs ou sur l'internet, ou aller jusqu'à en faire la langue de leur famille, voire de leur vie professionnelle (le breton fournit désormais non seulement des emplois d'enseignants mais aussi de formateurs, de traducteurs, de comédiens, d'éditeurs, etc.)

Il convient, néanmoins, de nuancer quelque peu cette analyse. D'une part, nous apprend l'INSEE, la majorité des bretonnants d'Ille-et-Vilaine sont originaires de Basse-Bretagne – « 82 % d'entre eux ont au moins un parent né dans le Finistère, les Côtes-d'Armor ou le Morbihan »¹⁷ –, d'autre part la grande majorité des écoles bilingues se trouvent en Basse-Bretagne. Enfin, on constate même une certaine forme de reterritorialisation de part et d'autre de la frontière linguistique.

3. Reterritorialisation

La population locale connaît souvent avec précision la limite entre pays bretonnant et pays gallo¹⁸ et le dualisme culturel n'est pas toujours très bien vécu : autrefois, les populations des deux côtés de la frontière linguistique se fréquentaient le moins possible ; à l'école, les enfants francophones et bretonnants n'avaient aucune relation, si ce n'est, « parfois des coups de poing ou des coups de gueule »¹⁹.

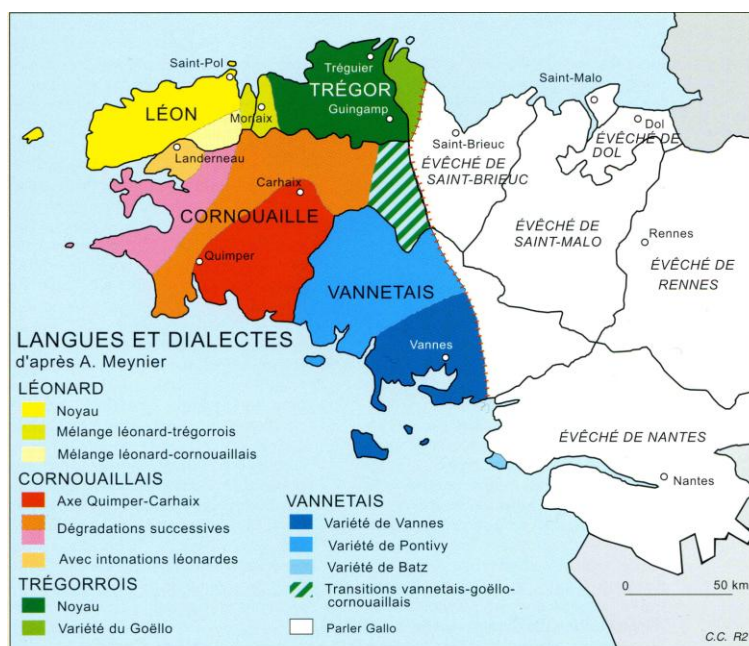
¹⁶ Le Boëtté Isabelle, 2003, *ibidem*.

¹⁷ Le Boëtté Isabelle, 2003, *op. cit.*, p. 20.

¹⁸ La région où on ne parle pas breton mais un dialecte roman.

¹⁹ TALDIR-JAFFRENOU, *Eñvorennoù. Ur wech e oa... ur c'hrennard, un deskard, ur soudard*, Lesneven, Mouladurioù Hor Yezh, 1985, p. 51. Je traduis du breton.

Figure 2 : les langues et dialectes
(À l'ouest : pays bretonnant, à l'est, pays gallo)



Source : Association BUHEZ, *Parlons du breton !*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001, p. 169.

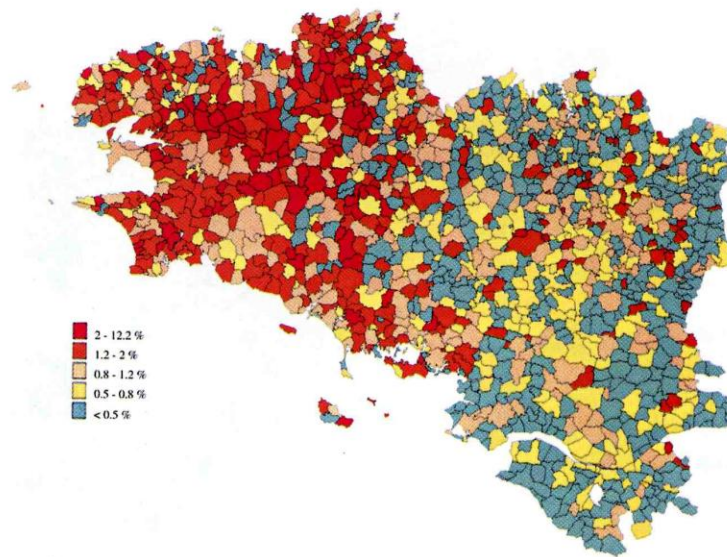
Désormais, avec l'effondrement de la pratique du breton, la langue n'est plus un obstacle à la communication et pourtant les préventions ne disparaissent pas complètement. Surtout, chacun s'accorde à dire que, de l'autre côté de la frontière linguistique, les mentalités « diffèrent complètement »²⁰. Ainsi la différence persiste-t-elle ou est-elle entretenue, voire recréée, malgré l'homogénéisation des populations.

De plus, il semblerait que des différences nouvelles soient produites de nos jours : on constate, par exemple, que le vote régionaliste paraît corrélé au terroir actuel de la langue bretonne. C'est ce que montre une carte établie par Corentin Canevet et Michel Nicolas²¹.

²⁰ Quand il s'agit de savoir ce qui, concrètement, fait la différence, les propos sont cependant nettement moins affirmatifs.

²¹ Nicolas Michel, *Bretagne, un destin européen*, Rennes, PUR, 2001, planche photographique n° 1.

Figure 3 : Élections européennes du 12 juin 1994. Résultats de la liste régionaliste menée par Max Siméoni



Source : C. Canevet, M. Nicolas, AURAU Rennes 2, in Michel NICOLAS, Bretagne, un destin européen, Rennes, PUR, 2001.

Ce comportement électoral distinct entre Basse et Haute-Bretagne correspond-il à des différences d'attitudes et de représentations sociales ?

B. Les représentations sociales de la langue bretonne

1. Déterritorialisation

Curieusement, les représentations sociales de la langue bretonne – et surtout l'attachement à cette langue – ne sont pas liés au territoire où la langue se pratique aujourd'hui.

C'est ce que j'ai déjà signalé dans ma thèse sur *l'Identité bretonne* en 1998, en me fondant sur des entretiens semi-directifs. La plupart des Hauts-Bretons que j'ai interrogés admettent une définition traditionnelle de l'identité bretonne, qui fait de la langue bretonne l'étendard de la bretonnité et amène nombre d'entre eux à regretter de ne pas connaître le breton. À leurs yeux, celui-ci, par opposition au parler gallo, est une vraie « langue » et ils sont presque aussi nombreux que les Bas-Bretons à souhaiter qu'il se maintienne, même si leur conviction est, cependant moins intense.

Ceci a été confirmé par un sondage que l'institut TMO Régions a effectué en mai 2003, sur mon initiative, auprès d'un échantillon

représentatif de 1 300 personnes²² et qui montre que l'attachement des Bretons à la langue bretonne est presque aussi fort en Haute qu'en Basse-Bretagne. L'indifférence pour la langue bretonne est à peine plus élevée en Haute-Bretagne (36,85 %) qu'en Basse-Bretagne (33,59 %) ; l'écart est même si faible qu'il n'est pas significatif statistiquement²³. La langue étant perçue comme un symbole fondamental de l'identité bretonne, la majorité des Bretons (60,89 %), qu'ils vivent en Bretagne bretonnante (62,30 %) ou en Haute-Bretagne (59,97 %), se préoccupent de son devenir.

Toutefois, si, au lieu de se focaliser exclusivement sur la frontière linguistique contemporaine, on prend également en considération l'aire où la langue bretonne a été employée dans le passé et ne l'est plus aujourd'hui, on constate une très étrange persistance.

2. Territorialisation persistante.

Certaines représentations semblent, curieusement, reproduire une réalité sociolinguistique ancienne

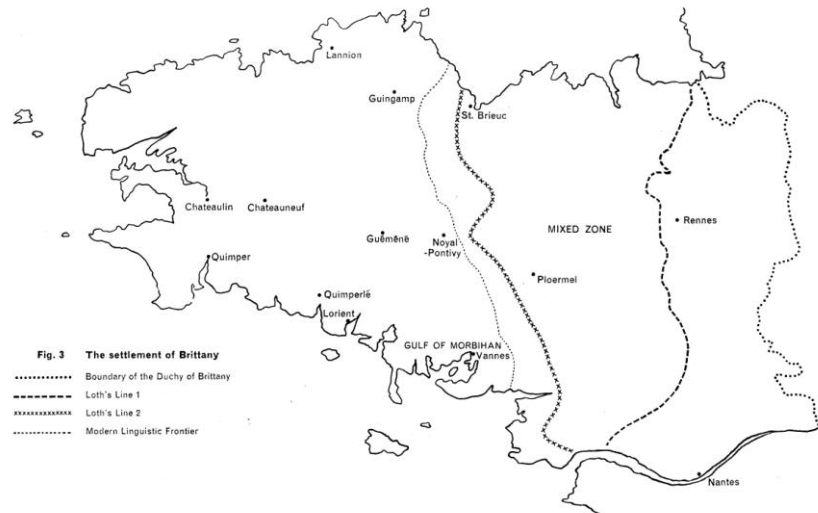
Si, avons-nous dit, la frontière linguistique est bien connue des populations locales, il n'en va sûrement pas de même de deux limites tracées au XIX^e siècle par l'historien Joseph Loth en se fondant sur la toponymie. La première, dite « Ligne Loth 1 », délimite un territoire où la toponymie est majoritairement influencée par la langue bretonne ; ce serait la zone d'extension maximale de la langue bretonne, atteinte au

²² Il s'agit d'un sondage d'opinion relatif à la façon dont les Bretons se représentent leur avenir effectué pour le compte d'*Ouest-France*, du Crédit Mutuel de Bretagne et du Conseil régional de Bretagne, qui a fait l'objet d'un supplément à *Dimanche Ouest-France* daté du 29 juin 2003 et dont je compte publier une analyse approfondie dans un prochain ouvrage.

²³ Pour savoir si une relation entre deux variables est statistiquement significative, il est d'usage en sociologie d'employer le test du *khi deux* (*khi* est la lettre grecque χ). On compare le tri croisé obtenu entre les deux variables au tri croisé fictif qu'on obtiendrait s'il n'y avait aucune relation entre les deux variables (mêmes proportions pour chaque modalité que pour le total). Plus la somme des écarts entre la réalité et cette fiction est grande, plus la relation entre les deux variables est forte. La somme des écarts à l'indépendance s'appelle le *khi deux* (χ^2). La table de Bravais-Pearson donne la probabilité pour que le *khi deux* égale ou dépasse une valeur donnée sous l'hypothèse d'indépendance, en fonction du degré de liberté, appelé *nu* (la lettre grecque ν). Ce degré de liberté est, tout simplement, le produit du nombre de colonnes moins une par le nombre de lignes moins une. Dans le cas présent, pour un degré de liberté de 5, le *khi deux* obtenu est de 3,437, ce qui est nettement inférieur au chiffre de 11,07 fourni par la table de Bravais-Pearson pour que la probabilité de rejeter par erreur l'hypothèse d'indépendance soit de moins de 0,5 %. Donc, on considère que la relation n'est pas significative.

IX^e siècle²⁴. La seconde, la « Ligne Loth 2 », délimite une zone bretonne dite « pure », c'est-à-dire un territoire caractérisé par la rareté des toponymes gallo-romains²⁵. Entre les deux se trouve une « zone mixte » romano-bretonne d'où le breton a reflué.

Figure 4 : Les « lignes Loth »



Source : Kenneth JACKSON, *A Historical Phonology of Breton*, Dublin, The Dublin Institute for Advanced Studies, 1967, p. 23.

Ces deux limites ne correspondent à aucun échelon administratif, ne sont pas connues en tant que telles par les populations et ne font l'objet d'aucune revendication de la part des « militants » de la culture bretonne. Pourtant, il se pourrait qu'elles correspondent encore de nos jours à une réalité sociologique observable.

L'auteur d'une thèse consacrée à l'inscription de la musique bretonne dans le territoire, qui sera soutenue le mois prochain à l'université de Rennes-2²⁶ fait apparaître que la zone où la musique traditionnelle bretonne est la plus dynamique aujourd'hui est plus vaste que la Basse-Bretagne. Elle coïncide précisément avec la zone bretonne dite « pure »

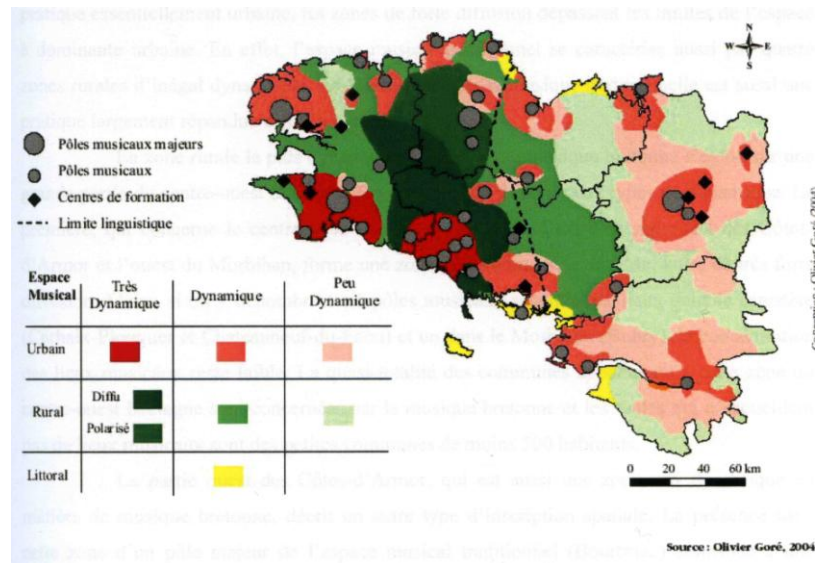
²⁴ Joseph LOTH, *L'Émigration bretonne en Armorique du V^e au VI^e siècle de notre ère*, Paris, Picard, 1883. Cette limite reste une référence ; toutefois, depuis les travaux de François Falc'hun et Bernard Tanguy, sa signification exacte est discutée. De toute façon, pour Léon Fleuriot, « il est pratiquement impossible de fixer la limite orientale » de la zone mixte. (Cf. FLEURIOT, Léon, « Langue et société dans la Bretagne ancienne » in BALCOU Jean et LE GALLO Yves, *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, tome I, *Héritage celtique et captation française : des origines à la fin des États*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, p. 11).

²⁵ Et l'abondance des toponymes commençant par *Plou-*, ce qui serait révélateur d'une présence bretonne très ancienne.

²⁶ Olivier GORE, *L'inscription territoriale de la musique traditionnelle en Bretagne*, thèse de doctorat de géographie sous la direction de Jean PIHAN, présentée et soutenue publiquement à l'université de Rennes 2 en décembre 2004.

qui, selon Léon Fleuriot correspondrait au territoire le plus anciennement peuplé par des Bretons²⁷.

Figure 5 : schéma de synthèse du dynamisme de la musique traditionnelle bretonne



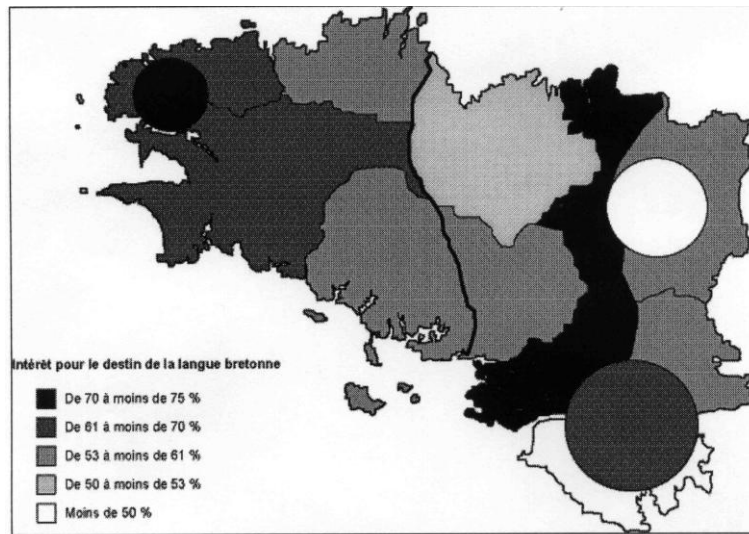
Source : Olivier GORÉ, *L'inscription territoriale de la musique traditionnelle en Bretagne*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Rennes-2, décembre 2004, volume II, p. 284.

D'autre part, selon les travaux de l'Office de la langue bretonne, l'attrait actuel des Bretons pour la langue bretonne ne se limiterait pas à la Basse-Bretagne mais s'étendrait, à l'est, à une région qui correspond à la « zone mixte »²⁸. Or, le sondage dont j'ai pris l'initiative en 2003 confirme ce fait et va même plus loin : en dehors du Léon, en effet, c'est dans la zone mixte que l'intérêt pour le devenir du breton semble le plus vif aujourd'hui.

²⁷ « La coïncidence extraordinaire entre la limite Est des Ossismes et des Vénètes et celle de la zone bretonne 'pure' révèle sans aucun doute l'étendue de la zone confiée le plus anciennement aux Bretons, à une époque où le gaulois y restait bien vivant. » Léon FLEURIOT 1980, p. 161.

²⁸ *Da lenn*, été 2004, p. 2.

Figure 6 : Intérêt pour le destin de la langue bretonne



Source : Ronan Le Coadic

Ainsi, si ces travaux étaient confirmés, il se pourrait que des frontières culturelles remontant aux origines du peuplement de la Bretagne aient encore un lien avec des attitudes et comportements contemporains. C'est conforme aux travaux de Fredrik Barth, selon qui « des frontières peuvent persister malgré ce qu'on peut appeler par métaphore 'l'osmose' des personnes qui les traversent²⁹. »

Conclusion

Nous nous posions en introduction la question de savoir ce que les territoires signifient en termes d'identités sociales dans un contexte de « modernité tardive », caractérisé par le renforcement de la subjectivité et de l'autonomie des acteurs individuels. Or, après examen de deux espaces bretons – l'espace politique et l'espace linguistique –, force est de constater, qu'il n'existe pas de réponse simple à la question posée mais des logiques contradictoires et complexes.

Sur le plan de l'espace politique, nous avons observé, à la fois, *deux logiques rationnelles* opposées – celle de l'État et celle des militants bretons – et *une logique de subjectivité* et d'autonomie tout à fait contemporaine – la « production de localité en tant que structure de sentiment », pour parler comme Arjun Appadurai –, qui amène à la question des possibilités de renouvellement des démocraties représentatives.

²⁹ Fredrik Barth, « Les groupes ethniques et leurs frontières », traduction française de l'introduction à *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*, Bergen, Oslo, Universitetsforlaget, 1969, in Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Puf, 1995, pp. 222-223.

Sur le plan de l'espace linguistique, nous avons relevé une complexité plus grande encore, avec trois logiques distinctes : certaines pratiques *persistentes*, enracinées dans les territoires ; des comportements nouveaux sont *produits*, qui sont corrélés aux territoires (conformément à l'analyse de Fredrik Barth) ; enfin, des attitudes et comportements nouveaux sont produits également, qui sont totalement *détachés* des territoires et fonctionnent en réseaux sur une base d'autonomie individuelle.